



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2025 A 19H30

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 9 décembre 2025 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Nancy LE FOLL, Mélanie SCHLATTER, Marie-Noëlle ROLLY, Zagros-Hammium TUM.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre VIMARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Séverine BUSSON (pouvoir à Danièle GARCIA), Karla AREL (pouvoir à Patricia BARTOLI), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Jacques BOULANGER), Norman PANTER (pouvoir à Marc LE MEUR), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Michelle BOUCHON), Farah QADHI (pouvoir à José MARTINS), Jérémie SIMON (pouvoir à Laurence MOLINARI), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Quentin CHOLLET (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Thierry BESSE-DUBITOU (pouvoir à Mélanie Schlatter), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir à Mancy LE FOLL).

Absents Excusés :

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 26

représentés : 13

absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Jacques BOULANGER est élu secrétaire.



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

Délibération n°25-143

DGS : Nathalie COLUCCI

Service : Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par : Nathalie COLUCCI

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU les décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 9 décembre 2025.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de modifier comme suit le tableau des effectifs :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS	
Adjoint administratif territorial	20	-2	18
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	28	10	38
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	45	-8	37
Adjoint technique territorial	131	-10	121
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	22	6	28
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	74	3	77
Adjoint territorial d'animation	73	-10	63
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	3	6	9
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	66	4	70
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	17	-2	15
Agent de maîtrise	21	-1	20
Agent de maîtrise principal	16	4	20

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		
Animateur principal de 1ère classe	3	1		4
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe 16h	1		-1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe 16h	0	1		1
Attaché territorial	12	2		14
Attaché principal	9		-1	8
Auxiliaire de puériculture de classe normale	13		-1	12
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	6	1		7
Educateur territorial de jeunes enfants	8		-2	6
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	3	2		5
Educateur territorial des APS principal de 2 ^{ème} classe	1		-1	0
Educateur territorial des APS principal de 1 ^{ère} classe	2	1		3
Rédacteur	19		-3	16
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	5	4		9
Technicien territorial	5	1		6
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	7		-1	6
TOTAL	610	46	-43	613

DIT que la dépense correspondante sera inscrite aux budgets correspondants.

VOTE

Pour : 37

Contre :

Abstention : 2 (Mme Le. Foll, M. Zlowodzki)

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
 Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

